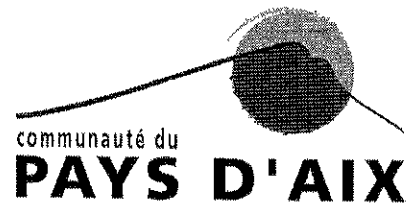


Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130606-2013_A096-DE
Date de télétransmission : 18/06/2013
Date de réception préfecture : 18/06/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 6 JUI 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A096

OBJET : Aménagement de l'espace - SCOT - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le 6 juin 2013, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 31 mai 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS-MASINI Maryse – AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – AMAROCHE Annie – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BABULEAUD Jean-Pierre – BARBAT-BLANC Odile – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BENON Charlotte – BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean – BONTHOUX Odile – BORDET André – BOULAN Michel – BOUTILLOT Guy – BOYER Michel – BRAMI Héliot – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CATELIN Mireille – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CONTE Marie-Ange – DAGORNE Robert – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DESCLOUX Odette – DEVESA Brigitte – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – FILIPPI Claude – FOUQUET Robert – GACHON Loïc – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GASCUEL Jacques – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – HAMARD-OULMI Nadira – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – LONG Danielle – LOUIT Christian – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MARTIN Richard – MAURICE Jany – MERGER Reine – MICHEL Claude – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – MOUGIN Jacques – MOYA Patrick – OLLIVIER Arlette – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Claude – PIERRON Liliane – QUARANTA Alain – RIVORY Olivia – ROUARD Alain – ROUSSEL Jacques – SANGLINE Bruno – SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRINQUIER Noëlle – VALETA Marie-José – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard – VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENNOUR Dahbia donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – CHEVALIER Eric donne pouvoir à OLLIVIER Arlette – CHORRO Jean donne pouvoir à BONTHOUX Odile – CIOT Jean-David donne pouvoir à MARTIN Régis – CRISTIANI Georges donne pouvoir à MAURICE Jany – DECARA Yannick donne pouvoir à FILIPPI Claude – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile – DILLINGER Laurent donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à PIERRON Liliane – GALLESE Alexandre donne pouvoir à TAULAN Francis – GARNIER Eliane donne pouvoir à GARCIA Daniel – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à LECLERC Jean-François – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – JONES Michèle donne pouvoir à LOUIT Christian – LAFON Henri donne pouvoir à SANGLINE Bruno – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à GERACI Gérard – MATAS Henri donne pouvoir à BENON Charlotte – MUSSET Alain donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre – NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard – ORCIER Annie donne pouvoir à MOUGIN Jacques – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SILVESTRE Catherine – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – PIN Jacky donne pouvoir à BONFILLON Jean – PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – RENAUDIN Michel donne pouvoir à MORBELLI Pascale – RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à DESCLOUX Odette – SUSINI Jules donne pouvoir à DELOCHE Gérard – TERME Françoise donne pouvoir à BRAMI Héliot – TONIN Victor donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – BRUNET Danièle – BUCKI Jacques – CURINIER Erick – DEMENGE Jean – DEVAUX Pierre – GOURNES Jean-Pascal – GUEZ Daniel – GUINDE André – JAUME Emmanuelle – JOUVE Mireille – MAURET Jacques – MEDVEDOWSKY Alexandre – MOHAMMEDI Amaria – MOINE Anne – NICOLAOU Jean-Claude – PELLENC Roger – PIZOT Roger – POITOU Frédéric – POTIE François – ROUGIER Jacques

Secrétaire de séance : Odile BARBAT-BLANC

Monsieur Jean-Claude PERRIN donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 6 JUIN 2013

Rapporteur : Madame le Président
Co-rapporteur : Jean-Claude PERRIN

Thématique : Aménagement de l'espace

Objet : SCOT – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Information du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du SCOT, le Code de l'urbanisme impose la tenue d'un débat, en Conseil communautaire, sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Il s'agit donc de formaliser cette étape de la procédure afin de rentrer par la suite dans la dernière phase d'élaboration du SCOT : la mise en forme du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Exposé des motifs :

Ce rapport s'inscrit dans le processus d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays d'Aix, et plus particulièrement du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui est l'expression politique du projet de territoire pour les 15 ou 20 prochaines années.

Dans un contexte territorial en pleine évolution, l'affirmation du projet de territoire du pays d'Aix à travers le PADD représente aujourd'hui un enjeu fort, mais aussi une nécessité : celle d'affirmer notre positionnement et notre place au sein du Grand Territoire (Marseille, Aubagne, Salon, Ouest étang de Berre,...).

Débatte des orientations générales du PADD du SCOT

Le PADD représente une pièce fondamentale du SCOT : il doit permettre de répondre aux enjeux mis en évidence par le diagnostic en fixant les orientations générales et les objectifs d'aménagement, avec lesquels les prescriptions et recommandations du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) devront être cohérentes.

Nous arrivons aujourd'hui à un temps fort de la démarche d'élaboration du SCOT : le débat sur les orientations générales du PADD. En effet, comme pour l'élaboration d'un PLU, il s'agit d'un exercice rendu obligatoire par le Code de l'urbanisme, qui doit intervenir au plus tard quatre mois avant l'arrêt du projet de SCOT, envisagé en fin d'année 2013.

Cette étape doit permettre d'échanger sur les orientations générales d'aménagement.

Ce projet de PADD sera ensuite présenté pour avis aux personnes publiques associées et soumis à la concertation avec la population, avant la mise en forme définitive destinée à figurer dans le projet de SCOT.

Un travail élaboré de manière continue et partenariale

Les éléments présentés sont le résultat d'une démarche entreprise avec les membres de la commission "aménagement de l'espace" de la C.P.A. depuis janvier 2012. Elle a été ponctuée par plusieurs temps forts : une conférence des maires et cinq réunions d'élus dans chaque bassin de vie du Pays d'Aix en 2012. Plus récemment, la conférence des maires du 14 mars 2013 a permis d'échanger et de débattre d'une première trame de PADD.

La proposition présentée au débat découle de ce dernier document. Elle s'appuie également sur la reformulation et les compléments apportés suite aux interventions de nombreux maires sur la version initiale. Elle tient particulièrement compte des projets communaux afin d'adapter les objectifs du futur PADD aux capacités réelles du territoire.

Une ambition politique forte pour fonder le projet de territoire

L'ambition du PADD proposé s'appuie ainsi sur plusieurs fils conducteurs complémentaires et liés :

- **Un projet de territoire plus harmonieux, au service des habitants et des générations futures**, tout en s'appuyant sur un riche passé, qui constitue le socle commun du territoire. L'ambition est de respecter la population tout en favorisant la croissance du territoire. L'objectif est de faire du Pays d'Aix un territoire structuré et structurant, économiquement viable et riche, en valorisant la proximité et l'humain et privilégiant avant tout le bien être de ses habitants et de ses visiteurs.
- **Le maintien de la performance du territoire** (conforter ce qui fonctionne et agir sur les dysfonctionnements), dans un contexte de raréfaction des moyens fonciers et financiers rendant nécessaire une priorisation accrue de l'action publique ;
- **L'affirmation de la centralité du Pays d'Aix au cœur du Grand Territoire**, en affirmant les spécificités et les complémentarités fortes à conforter ou à développer.
- **Un développement maîtrisé s'appuyant sur les potentialités du territoire**. La proposition de PADD prévoit ainsi une évolution raisonnée du Pays d'Aix, en capacité d'accueillir pour les 15 à 20 prochaines années, environ 2 000 à 2 500 habitants supplémentaires par an.

Un projet fondé sur les réalités et les enjeux du territoire

Le projet de territoire doit ainsi se positionner comme la traduction d'une volonté politique forte, permettant d'apporter une réponse concrète aux principaux enjeux mis en évidence à l'issue de la phase diagnostic :

1. En consolidant les atouts et les spécificités qui font la force et la richesse du Pays d'Aix :

- un tissu économique riche et diversifié, où l'innovation, la recherche, mais aussi la formation occupent une place importante, constituant ainsi un modèle de développement générateur d'emplois et de richesses ;
- une économie agricole performante mais fragilisée par la réduction des surfaces productives;
- une population bénéficiant d'une qualité de vie agréable et d'un cadre paysager, agricole et naturel attractifs et relativement préservés, portés par une image forte mais fragile et offrant de fortes potentialités de valorisation.

2. En agissant sur les facteurs limitants qui conditionnent fortement le maintien de la performance du territoire pour les années à venir :

- principalement, les conditions de déplacement, avec en priorité les déplacements domicile-travail et l'accessibilité aux pôles d'emplois. A ce titre, la question des déplacements, en particulier le développement des transports collectifs, doit être considérée comme un élément central sur lequel nous devons nous appuyer pour définir les grandes lignes de notre développement futur;

- mais aussi l'offre de logements, afin de mieux répondre à la demande et aux besoins pour les 15 à 20 prochaines années, et faire en sorte que nous soyons capables de loger, en premier lieu, les actifs qui travaillent sur notre territoire,

- et d'une manière générale, l'étalement urbain important qu'a connu notre territoire au cours des 30 dernières années, alors que nous avons l'obligation réglementaire de réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels. Nous devons désormais considérer le foncier à vocation urbaine comme une ressource rare dont l'usage doit être optimisé. Ceci est d'autant plus important, sur notre territoire, que le développement urbain touche principalement des espaces agricoles, impactant ainsi une filière économique identitaire, mais aussi des paysages constituant l'une des principaux atouts de notre territoire.

3. En tenant compte de la très forte interaction avec le Grand Territoire dans lequel notre espace s'insère. A ce titre, les grands axes de développement identifiés à cette échelle ont logiquement contribué aux fondements de l'organisation territoriale proposée par le PADD.

Un projet de territoire s'articulant autour de 3 axes d'orientations générales

Etablie sur ces bases, la proposition de PADD s'articule autour de 3 axes d'orientations générales.

- **axe 1 : Le Pays d'Aix, un carrefour à vocation mondiale**

Poursuivre notre mode de développement original à travers l'excellence économique, la performance agricole et l'attractivité commerciale.

- **axe 2 : Le Pays d'Aix, une capitale au service de ses habitants**

Promouvoir un territoire à taille humaine en s'appuyant sur un développement maîtrisé, des équipements et des logements de qualité et des transports performants.

• **axe 3 : Le Pays d'Aix, un héritage porteur d'avenir**

Protéger et valoriser notre patrimoine culturel, agro-naturel et urbain afin d'affirmer notre rayonnement touristique et l'image de notre territoire.

La version provisoire du PADD, détaillée en annexe, expose plus précisément la manière dont pourraient être déclinés ces trois axes d'orientations stratégiques.

Cette proposition représente le support sur lequel il est demandé au conseil communautaire de débattre, afin de formaliser cette étape nécessaire dans l'élaboration du SCOT du Pays d'Aix.

Est annexée à la présente délibération, la synthèse des orientations générales du PADD. Quant aux orientations du PADD, elles figurent sur le document annexé sur support USB (également consultable sur version papier au Service des Assemblées, au siège de la C.P.A., Hôtel de Boadès).

Visas

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.122-1-1 et suivants ;

VU la délibération n°2005-A331 du Conseil communautaire du 8 décembre 2005 lançant la procédure d'élaboration du SCOT,

VU la délibération n°2006-A091 du Conseil communautaire du 6 avril 2006 fixant les modalités de la concertation,

VU la délibération n°2009-A010 du Conseil communautaire du 20 février 2009 modifiant les modalités de la concertation,

VU l'avis de la Commission aménagement de l'espace en date du 25 avril 2013 ;

VU l'information du Bureau communautaire du 16 mai 2013 ;

Dispositif

Au vu de ce qui précède, je vous demande mes chers collègues, de bien vouloir

- **DEBATTRE** des orientations générales d'aménagement du projet d'aménagement et de développement durables proposées,
- **PRENDRE ACTE** de la tenue de ce débat dans le cadre de la démarche d'élaboration du schéma de cohérence territoriale du Pays d'Aix.



SCOT du Pays d'Aix
Projet de PADD

Le Pays d'Aix, capitale d'un grand territoire au cœur de la Provence

Version soumise au conseil communautaire
du 6 Juin 2013

SYNTHESE

SOMMAIRE

Introduction au PADD du SCOT du Pays d'Aix.....	3
Axe 1 : Le Pays d'Aix, un carrefour à vocation internationale.....	5
Axe 2 : Le Pays d'Aix, une capitale au service de ses habitants.....	9
Axe 3 : Le Pays d'Aix, un héritage porteur d'avenir.....	13
Carte de synthèse du PADD.....	17

Introduction au PADD du SCOT du Pays d'Aix

S'appuyer sur les atouts et les spécificités du Pays d'Aix...

Le PADD doit logiquement apporter des réponses concrètes aux principaux constats et enjeux mis en évidence à l'issue de la phase diagnostic.

Tout d'abord, il doit participer à consolider les atouts et les spécificités qui fondent la richesse et la force du Pays d'Aix : un dynamisme économique associé à de fortes capacités de formation et d'innovation, une qualité du cadre de vie, une identité paysagère, naturelle et agricole reconnue,...

...en agissant pour améliorer la performance de notre territoire...

Il appartient également au PADD de proposer des solutions pour agir sur les facteurs limitants fragilisant fortement les grands équilibres de notre territoire. Il s'agit principalement des difficultés de déplacements et de logement des actifs, tout autant que l'étalement de l'urbanisation.

...dans un contexte territorial nécessitant l'affirmation d'un positionnement.

Enfin, le PADD du SCOT du Pays d'Aix ne peut également ignorer les interactions fortes avec le Grand Territoire dans lequel s'insère la CPA, depuis Arles et Salon jusqu'à Aubagne, de l'Ouest étang de Berre à Marseille. Dans ce contexte, l'expression de notre projet de territoire représente un enjeu fort mais aussi une nécessité : celle d'affirmer notre positionnement et notre place au sein de cet espace.

Il en résulte une proposition de PADD s'articulant autour de 3 axes d'orientations

C'est sur ces bases qu'a été établie la proposition de PADD présentée en conseil communautaire. Elle s'organise à partir de trois grands axes d'orientations d'aménagement :

- **axe 1 : Le Pays d'Aix, un carrefour à vocation internationale**

Poursuivre notre mode de développement original à travers l'excellence économique, la performance agricole et l'attractivité commerciale.

- **axe 2 : Le Pays d'Aix, une capitale au service de ses habitants**

Promouvoir un territoire à taille humaine en s'appuyant sur un développement maîtrisé, des équipements et des logements de qualité et des transports performants.

- **Axe 3 : Le Pays d'Aix, un héritage porteur d'avenir**

Protéger et valoriser notre patrimoine culturel, agro-naturel et urbain afin d'affirmer notre rayonnement touristique et l'image de notre territoire.

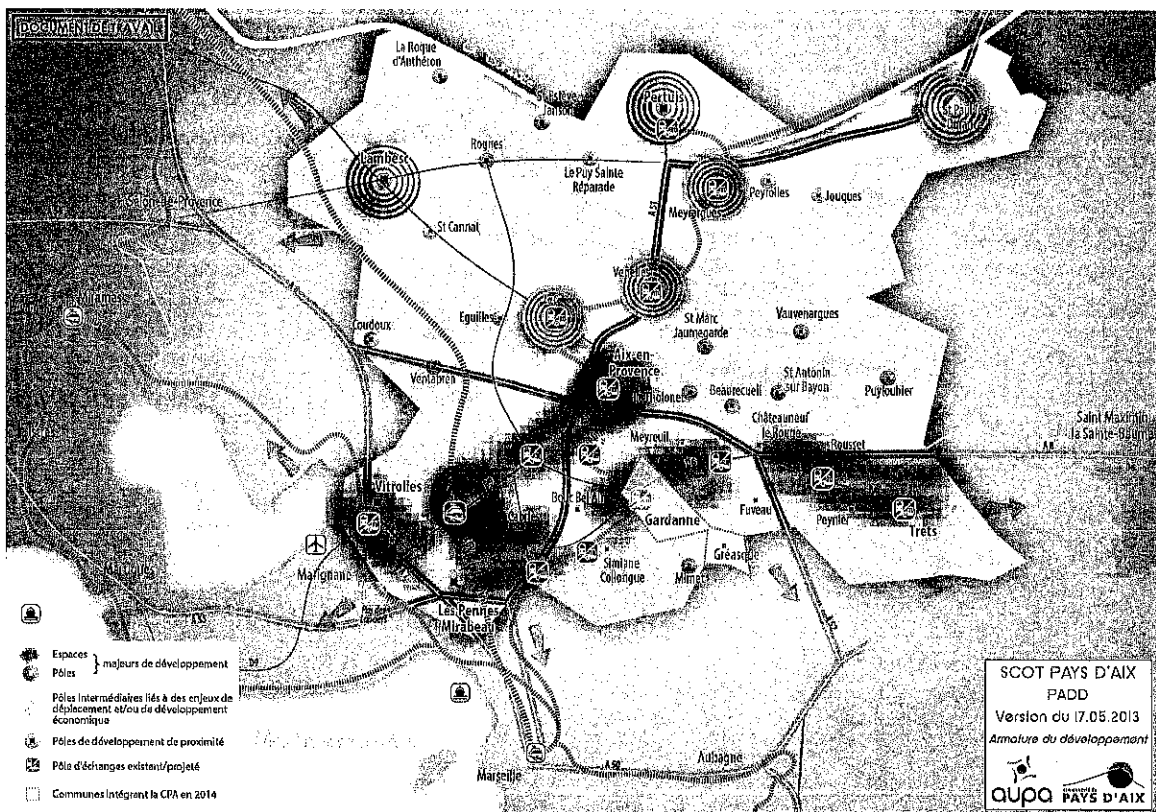
Les pages suivantes présentent plus en détail le contenu de chacun de ces trois axes.

Les fondements du PADD

Adopter un développement maîtrisé

Le choix d'un développement maîtrisé et harmonieux répond à une volonté forte de ménager le territoire, tout en conservant des potentialités pour l'avenir et répondre aux besoins des habitants. Il se traduit par un scénario de développement qui prévoit d'accueillir en moyenne entre 2000 et 2500 nouveaux habitants chaque année, pour les 15 à 20 ans à venir.

Face à cette ambition, le principe de réaliser un logement neuf pour un habitant supplémentaire constitue une réponse appropriée, tout en tenant compte des besoins de la population déjà présente. Cela signifie que le territoire devra être en mesure de construire sur la même période, un minimum de 2000 à 2500 logements en moyenne par an.



Organiser le Pays d'Aix de demain

Pour que le développement soit maîtrisé, le PADD s'appuiera sur une organisation territoriale multipolaire et complémentaire en coordonnant :

- des espaces et pôles majeurs de développement, situés à proximité d'axes forts de transports collectifs. Leur vocation : supporter les projets structurants de développement économique, résidentiel et commercial,
- des pôles intermédiaires de développement, concernés par des enjeux de développement économique avec l'existence d'équipements structurants de transports collectifs (gare et pôle d'échange),
- des pôles de développement de proximité, ayant les potentialités nécessaires pour répondre aux besoins quotidiens des habitants.

Axe 1 : Le Pays d'Aix, un carrefour à vocation internationale

Poursuivre notre mode de développement original : excellence économique, performance agricole, attractivité commerciale

Le Pays d'Aix porte une grande part de la croissance économique du Grand Territoire grâce à la vitalité de son tissu productif et à la diversité de son tissu économique. Le dynamisme économique qu'a connu notre territoire a largement contribué à son rayonnement. Consolider ce modèle de développement afin de favoriser la création d'emplois doit être une priorité, notamment dans la période de crise que nous vivons.

Mettre en place des conditions favorables au développement économique

Afin de faciliter la création d'emplois sur son territoire, le Pays d'Aix doit être en mesure de répondre aux besoins des entreprises locales et d'en accueillir de nouvelles. Cette ambition passe par la définition d'une stratégie foncière claire et lisible tout autant que par la mise en place de conditions améliorant la compétitivité des acteurs économiques de notre territoire.

Notre action doit concerner les filières stratégiques (aéronautique, énergies, microélectronique...), afin de conforter notre rayonnement, tout autant que les filières de proximité (artisanat, tertiaire,...), pour un développement économique local équilibré. Cela passe également par la consolidation de nos

capacités d'innovation, de formation et de recherche, dont les synergies avec le monde économique sont à renforcer.

Formation, innovation et recherche

La formation, l'innovation et la recherche contribuent largement à la réputation et la visibilité du Pays d'Aix vu de la France et de l'Etranger. Il est donc important de consolider les pôles d'Innovation existants (Arbois, Cadarache, Rousset) et d'encourager l'émergence de filières nouvelles, en lien avec les projets structurants du territoire. Dans ce dispositif, l'enseignement supérieur a notamment un rôle important à jouer. La mise en œuvre du Plan Campus à Aix-en-Provence représente ainsi une opportunité pour améliorer la performance de l'université Aix-Marseille et assurer son rayonnement.

La stratégie foncière économique qui en découle s'appuie prioritairement sur les espaces majeurs et intermédiaires de développement identifiés, à partir des sites de rayonnement métropolitain tout autant que de sites de proximité. Les capacités de développement n'étant pas extensibles et afin de limiter la consommation d'espace, la priorité sera donnée à la requalification et à la densification des espaces existants.

Il est fondamental d'adjoindre à cette stratégie foncière des mesures dites "d'accompagnement", indispensables afin de conforter la compétitivité de notre territoire : en priorité, l'amélioration des conditions d'accès et surtout de desserte en transport collectifs des espaces d'activités, tout autant que la mise en place d'une offre de logements adaptée aux actifs employés par des entreprises implantées en pays d'Aix.

2000 emplois par an

Le Pays d'Aix se fixe l'objectif et la capacité d'accueillir en moyenne 2000 emplois supplémentaires par an, pour les 15 à 20 prochaines années.

Conforter une agriculture performante et maintenir des objectifs de croissance verte

Résolument tourné vers l'avenir mais riche de son passé, le Pays d'Aix affirme également la volonté de conforter son économie agricole et d'encourager le développement des énergies renouvelables.

L'agriculture représente une filière économique identitaire, occupant également une part importante du territoire. Elle contribue ainsi grandement à l'image et à l'attractivité du Pays d'Aix. Aujourd'hui fragilisée par le développement urbain, il est important de maintenir un socle agricole fort, prenant en compte les différentes dimensions de l'agriculture. Le maintien de la viabilité économique des exploitations représente également un axe essentiel de travail. A ce titre, il est nécessaire de rechercher la promotion des filières locales, d'encourager le développement d'activités annexes valorisant ces productions et faciliter l'accès au foncier agricole.

A la suite du Grenelle de l'environnement, le pays d'Aix entend poursuivre son engagement en faveur d'un développement économique lié à la production d'énergies renouvelables (solaire, bois-énergie). L'objectif est de favoriser l'autonomie énergétique du territoire, en travaillant parallèlement sur une réduction des consommations énergétiques.

Organiser le développement commercial

L'appareil commercial du Pays d'Aix contribue au développement économique du territoire, tout autant qu'il participe à la qualité de vie de ses habitants et impacte nos paysages. Il représente par conséquent un enjeu fort et structurant pour le territoire. Le PADD définit la

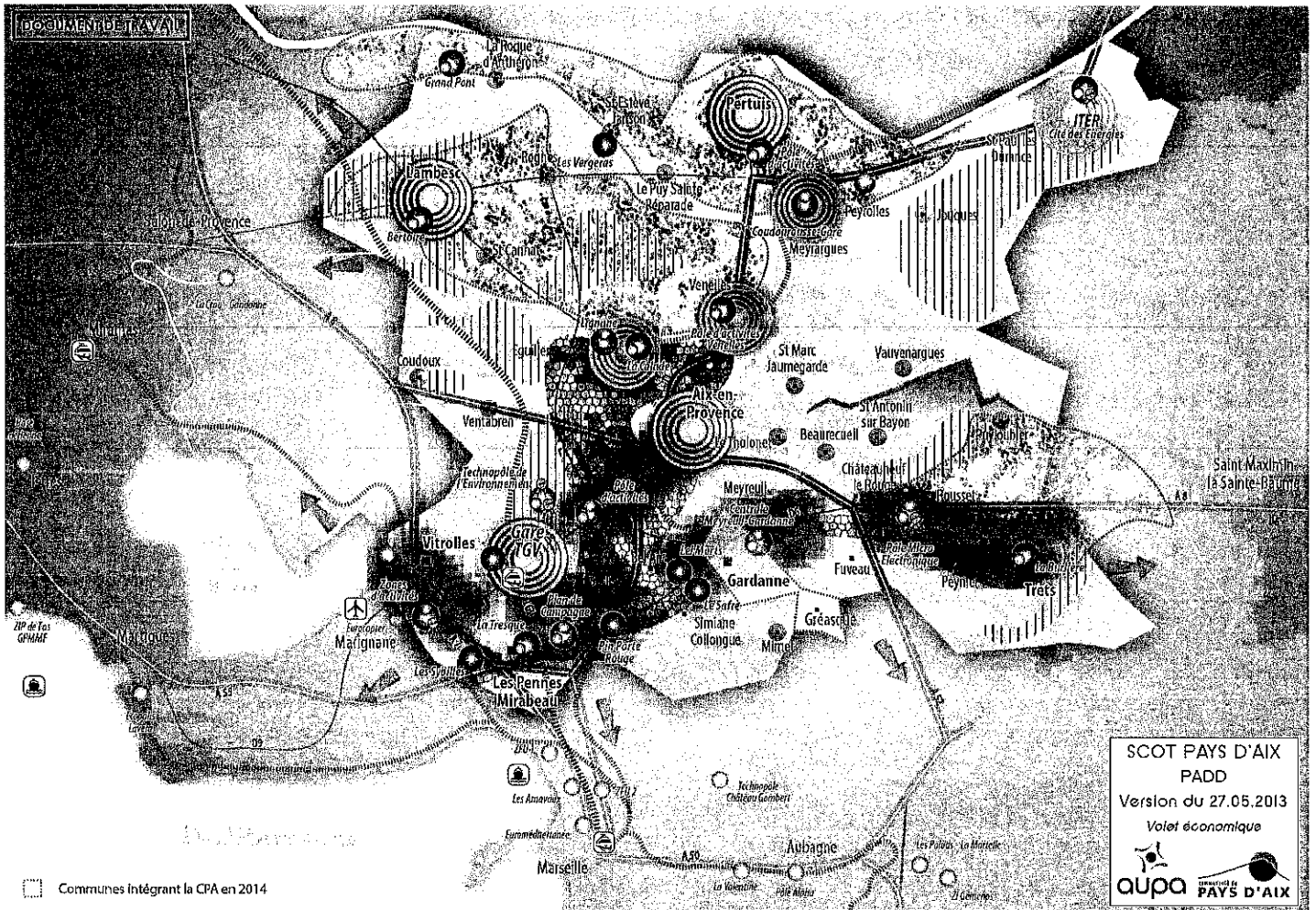
stratégie en matière d'aménagement commercial qui sera reprise dans le DAC (Document d'Aménagement Commercial).

Le DAC

Le document d'aménagement commercial représente, comme son nom l'indique, le volet "commerce" du SCOT. Intégré au document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), il fixera les objectifs et les prescriptions relatives à l'aménagement commercial.




Disposant d'une armature commerciale développée, le Pays d'Aix entend limiter le développement de nouveaux espaces commerciaux tout en renforçant la place du commerce de proximité, notamment au sein des centre-villes et villages. Le PADD fixe ainsi le principe d'encadrer l'évolution des principales polarités commerciales du territoire. Cela concerne les grands espaces périphériques comme Plan de Campagne ou La Pioline mais aussi ceux qui se sont développés au fil de l'eau, le long des grands axes routiers (RD8n, RD7n). A ce titre, l'accessibilité et le traitement qualitatif (insertion paysagère et environnementale) de ces espaces doivent devenir des critères prioritaires à intégrer.

L'évolution récente des pratiques commerciales et les nouvelles attentes des usagers ne peuvent également être ignorées. La mutation de l'appareil commercial vers des concepts plus porteurs doit ainsi être prise en compte.







Poursuivre notre mode de développement original




S'appuyer en priorité sur l'armature du développement

-  Affirmer les espaces et les pôles majeurs de développement
-  Promouvoir les pôles intermédiaires liés à des enjeux de déplacements et/ou de développement économique
-  Conforter les pôles de développement de proximité

Faire émerger l'armature du développement comme pilier de l'excellence économique

-  Favoriser la requalification/revalorisation/recomposition des espaces d'activités en mutation
Vitrolles ; Plan de Campagne ; Rousset ; Meyreuil/Gardanne ; Lignane/La Calade ; Coudouressouze
-  Organiser et accompagner les extensions des espaces d'activités existants
Pertuis ; ITER/Cité des Energies ; Grand Pont ; Venelles ; Pôle d'activités d'Aix ; Technopôle de l'Environnement ; Trets ; Rousset ; Plan de Campagne ; La Tresque ; La Bertoire
-  Consolider les pôles de compétitivités existants (innovation et recherche)
Aix-en-Provence ; Vitrolles ; Rousset/SCS ; Cadarache/ITER/Cité des énergies
-  Anticiper et accompagner les créations de nouveaux espaces d'activités
Les Vergeras ; La Calade ; Gare Aix TGV ; Les Sybilles ; Pin Porte Rouge ; Le Mort ; Le Saffre
-  Encourager le développement des pôles nautiques de Vitrolles/Etang de Berre et du pôle de loisirs de Peyrolles

Conforter une agriculture performante

-  Conserver l'homogénéité des grands espaces de productions spécialisés
-  Intégrer les espaces agricoles périurbains fonctionnels comme une composante essentielle des projets d'aménagements
-  Favoriser les zones de productions agricoles à hautes valeurs environnementales

Axe 2 : Le Pays d'Aix, une capitale au service de ses habitants

Promouvoir un territoire à taille humaine : développement maîtrisé, équipements et logements de qualité, performance des transports

Après le développement conséquent qu'à connu le pays d'Aix au cours des 30 dernières années, il s'agit d'organiser un développement harmonieux, au service de ses habitants (amélioration de la qualité de vie) et respectueux des valeurs du territoire (gestion économe des ressources).

Adopter un modèle de développement maîtrisé

Le PADD place la question de la réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels au cœur de la stratégie de développement. Cela signifie qu'il faut s'orienter vers un urbanisme plus dense lorsque le contexte le permet, en lien avec une desserte efficace en transports collectifs. Le renouvellement urbain et la requalification d'espaces déjà bâtis représentent ainsi des priorités.

200 ha/an

Le développement urbain a consommé en moyenne, au cours de la dernière décennie, près de 240 ha/an d'espaces agricoles et naturels. Afin de ménager le territoire tout en conservant des capacités de développement, le Pays d'Aix se fixe comme objectif de descendre en dessous de 200 ha/an pour les 15 à 20 prochaines années.

Toutefois, ces principes ne doivent pas s'appliquer au détriment de la qualité de l'urbanisme, de la place de nature en ville, de la qualité des paysages et de la prévention des risques majeurs, auxquels il faudra veiller. En outre, il est désormais fondamental d'accompagner ce développement par une gestion économe et durable de nos ressources naturelles (eau, espaces naturels, ressources minérales,...). D'une manière générale, les réflexions portant sur des projets d'ensemble, de type écoquartier, doivent être privilégiées.

Le modèle de développement doit être avant tout au service des habitants du territoire. Il est donc essentiel que le Pays d'Aix propose une offre d'équipements équilibrée. Si l'ensemble des communes à vocation à proposer une offre de proximité, les équipements structurants seront concentrés dans les espaces majeurs et intermédiaires de développement.

Offrir des solutions pour se loger

Agir pour le logement est une priorité pour le Pays d'Aix afin de répondre au déficit résidentiel constaté. Les actions à mener concernent autant le logement neuf que l'amélioration des conditions d'habitat, en centre anciens mais aussi au sein d'ensembles dégradés.

Le PADD affiche l'objectif de produire en moyenne 2000 à 2500 logements par an pour les 15 à 20 prochaines années. Celui-ci est à même de répondre aux besoins démographiques projetés à cette échéance.

Il est vital d'accompagner cet objectif quantitatif en favorisant la diversité des parcours résidentiels. La priorité est de poursuivre les efforts en matière de production de logements sociaux mais aussi de manière plus large, en direction

des actifs. Ces actions ne peuvent être menées qu'en tissant un lien fort avec les transports collectifs. A ce titre, il est logique de s'appuyer prioritairement sur les pôles majeurs et intermédiaires de développement identifiés.

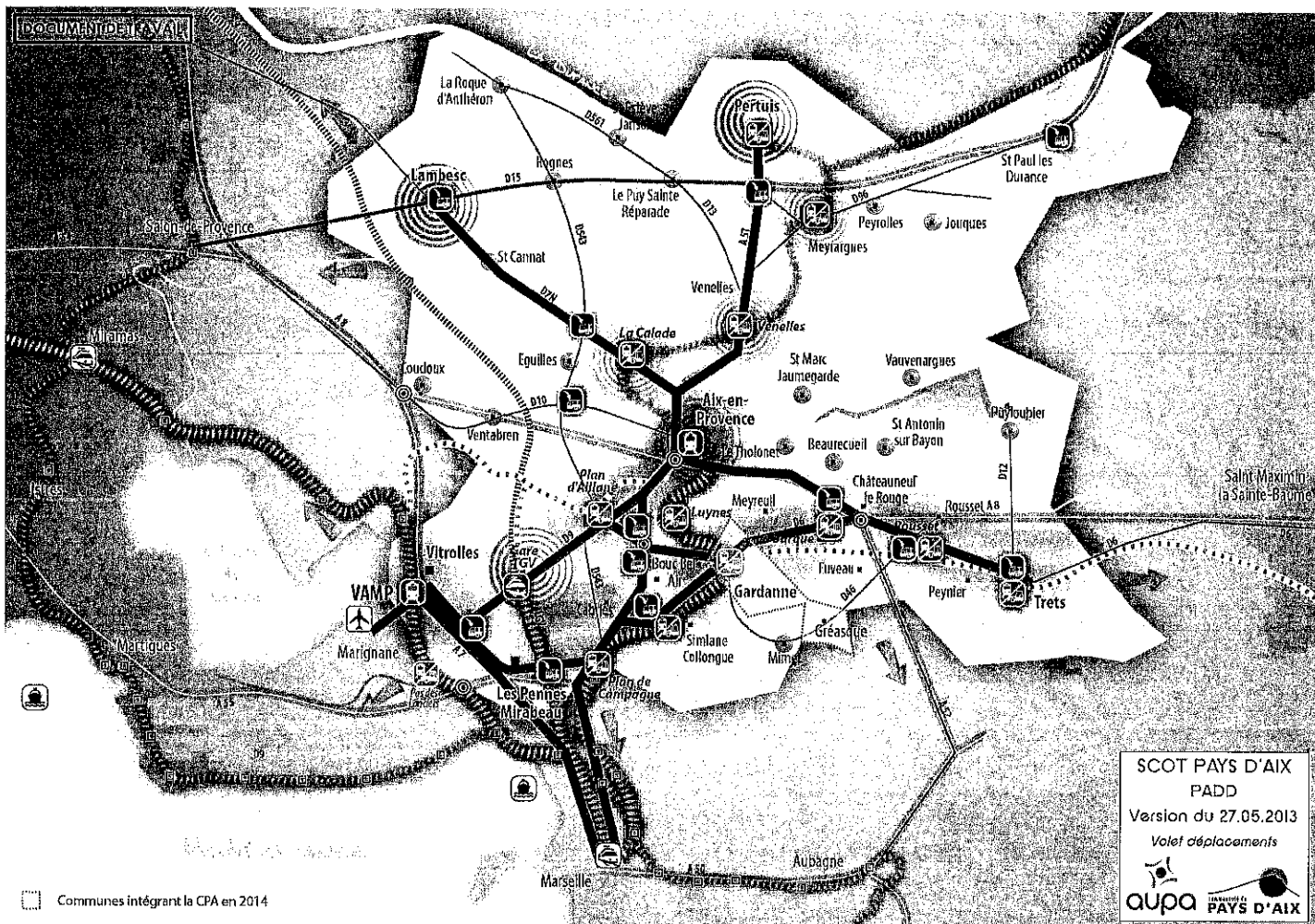
Faciliter tous les déplacements au quotidien

Les déplacements représentent un pilier essentiel de la stratégie de développement du pays d'Aix déclinée dans le PADD. Il est nécessaire de repenser la mobilité afin de conforter les liens entre l'habitat, les équipements et le développement économique et commercial. L'organisation territoriale proposée s'inscrit totalement dans ce sens en identifiant les transports collectifs comme un critère essentiel pour définir les espaces majeurs et intermédiaires de développement.

Le renforcement de l'offre en transports collectifs, entre les principaux pôles résidentiels et d'emplois, représente ainsi une priorité. Il doit s'appuyer sur le réseau ferré et certaines liaisons routières à privilégier. Pour être efficace et permettre un rabattement judicieux des usagers, ce renforcement doit s'accompagner de la création de pôles d'échanges et d'une offre de stationnement adaptés.

Il devra être complété sur l'ensemble du territoire par des actions visant à favoriser les déplacements piétons et cyclables pour des trajets de courtes distances.

Ces ambitions ne pourront se concrétiser qu'en coordonnant les actions avec l'ensemble des acteurs du Grand Territoire.



Organiser un nouveau réseau mieux adapté à la demande

S'appuyer en priorité sur l'armature du développement

- Affirmer les espaces et les pôles majeurs de développement
 - Promouvoir les pôles intermédiaires liés à des enjeux de déplacements et/ou de développement économique
 - Conforter les pôles de développement de proximité

Participer au développement du réseau ferré du Grand Territoire

- Optimiser la desserte ferroviaire
- Réutiliser/créer des voies ferrées pour le transport de voyageurs
Aix/Rognac; Aix-centre/Aix-TGV; Gardanne/Carnoules
- Conforter les gares d'Aix TGV - Aix Centre - VAMP comme pôle d'échanges avec une desserte de niveau Grand Territoire
- Conforter les gares de proximité et les pôles d'échanges existants
Pertuis; Meyrargues; Gardanne; Simiane
- Réouvrir les gares de proximité et les aménager en pôles d'échanges
Venelles; La Calade; Plan d'Alliane; Luyres; Plan-de-Campagne; La barque; Rousset; Trets

Des transports en commun toujours plus performants

- Axes de niveau 1
Aix/Vitrolles; Aix/Marseille; Aix/Trets; Vitrolles/Marseille; Aix/Lambesc; Aix/Pertuis; Aix/Le Canet; Vitrolles/Gardanne
- Axes de niveau 2

Favoriser les reports multimodaux sur ce réseau

- Aménager des parcs de rabattement et co-voiturage
Saint Paul lez Durance; Meyrargues; Lambesc; Lignane; La Jalassière; Trols pigeons; Moulins; Vitrolles/Griffon; Les Pennes Mirabeau; Pin Porte Rouge; Le Canet; Rousset; Trets
- Créer ou aménager des compléments d'échangeur

Axe 3 : Le Pays d'Aix, un héritage exceptionnel porteur d'avenir

Protéger et valoriser notre patrimoine culturel, agro-naturel et urbain : rayonnement touristique et culturel, image du territoire

Les éléments identitaires du Pays d'Aix témoignent du lien privilégié qu'on entretient, au fil du temps, les habitants avec leur territoire. Cette histoire a légué un héritage riche et exceptionnel, tout autant que fragile. Il a largement participé au rayonnement du territoire. Son avenir et son développement ne peuvent s'envisager qu'en préservant et valorisant ses spécificités.

Renforcer le rayonnement touristique et culturel

L'objectif est de poursuivre la promotion touristique et d'en conforter les retombées économiques. Les actions doivent être orientées vers l'ensemble des composantes du tourisme en Pays d'Aix, en recherchant leurs complémentarités (culture, patrimoine, oenotourisme, tourisme urbain,...). Une attention particulière mérite d'être portée sur le tourisme vert et d'affaires, présentant de fortes potentialités à valoriser.

Pour cela, le PADD s'engage, tout d'abord, à conforter les atouts et les richesses fondant l'attractivité du territoire : identité agricole et naturelle, patrimoine bâti, culturel et rayonnement économique.

Cela doit s'accompagner d'une consolidation de l'offre d'équipements structurants, à vocation culturelle et de

loisirs, voire la création d'un équipement polyvalent de rayonnement métropolitain sur le territoire du Pays d'Aix. En complément, les capacités d'hébergement sont à renforcer. La visibilité et l'accessibilité des sites à vocation touristique représentent des enjeux majeurs sur lesquels il faut également agir, en liaison avec la gare TGV, l'aéroport et le port de croisières.

Enfin, la mise en réseau des différents acteurs concernés mérite d'être encouragée, pour permettre une diffusion du développement touristique profitable à l'ensemble du territoire.

Renforcer les complémentarités

Avec 1,5 millions de touristes en 2011 et près de 7600 emplois salariés liés, le tourisme représente un enjeu économique majeur pour le Pays d'Aix et un facteur important de rayonnement international.

L'objectif est de capitaliser les atouts du territoire afin d'augmenter la fréquentation touristique et la durée des séjours sur notre territoire, en recherchant les complémentarités entre les différentes composantes du tourisme local (culture, patrimoine, oenotourisme, tourisme urbain,...) et ses différents acteurs.

Préserver et valoriser les paysages et les patrimoines emblématiques

Le PADD fixe l'ambition de préserver la diversité des paysages emblématiques qui font la richesse du territoire. Cela concerne les grands paysages structurants (plaine du Val de Durance, côteaux agricoles de la haute vallée de l'Arc, massif de la Sainte-Victoire,...), tout autant que la trame agro-naturelle, plus banale, qui participe fortement au maintien d'espaces de respiration entre les villes et villages du Pays d'Aix. Une attention particulière devra être portée sur la place de l'eau, très présente dans le paysage, dont la valorisation touristique et de loisirs, mérite d'être recherchée.

La préservation des paysages emblématiques du Pays d'Aix repose

également sur le traitement des paysages urbains : ambiances paysagères typiques des centres anciens, villages perchés,... Les objectifs de limitation de l'étalement urbain vont dans ce sens. Ils doivent être couplés à un traitement qualitatif des entrées de ville et des lisières ville/campagne, en veillant à une bonne insertion de l'urbanisation dans le paysage, particulièrement pour les espaces d'activités. Ces mesures doivent s'accompagner d'une valorisation de la mise en scène paysagère du territoire, par la préservation de points de vues remarquables, dont certains ont nourri des œuvres artistiques emblématiques. L'identité du Pays d'Aix repose également sur la qualité du patrimoine bâti et architectural qui jalonne son territoire. Au-delà des cœurs de ville et de village, l'objectif est d'encourager le recensement et la valorisation d'architectures remarquables et typiques, qui ne bénéficient pas toujours de mesures de protection réglementaires.

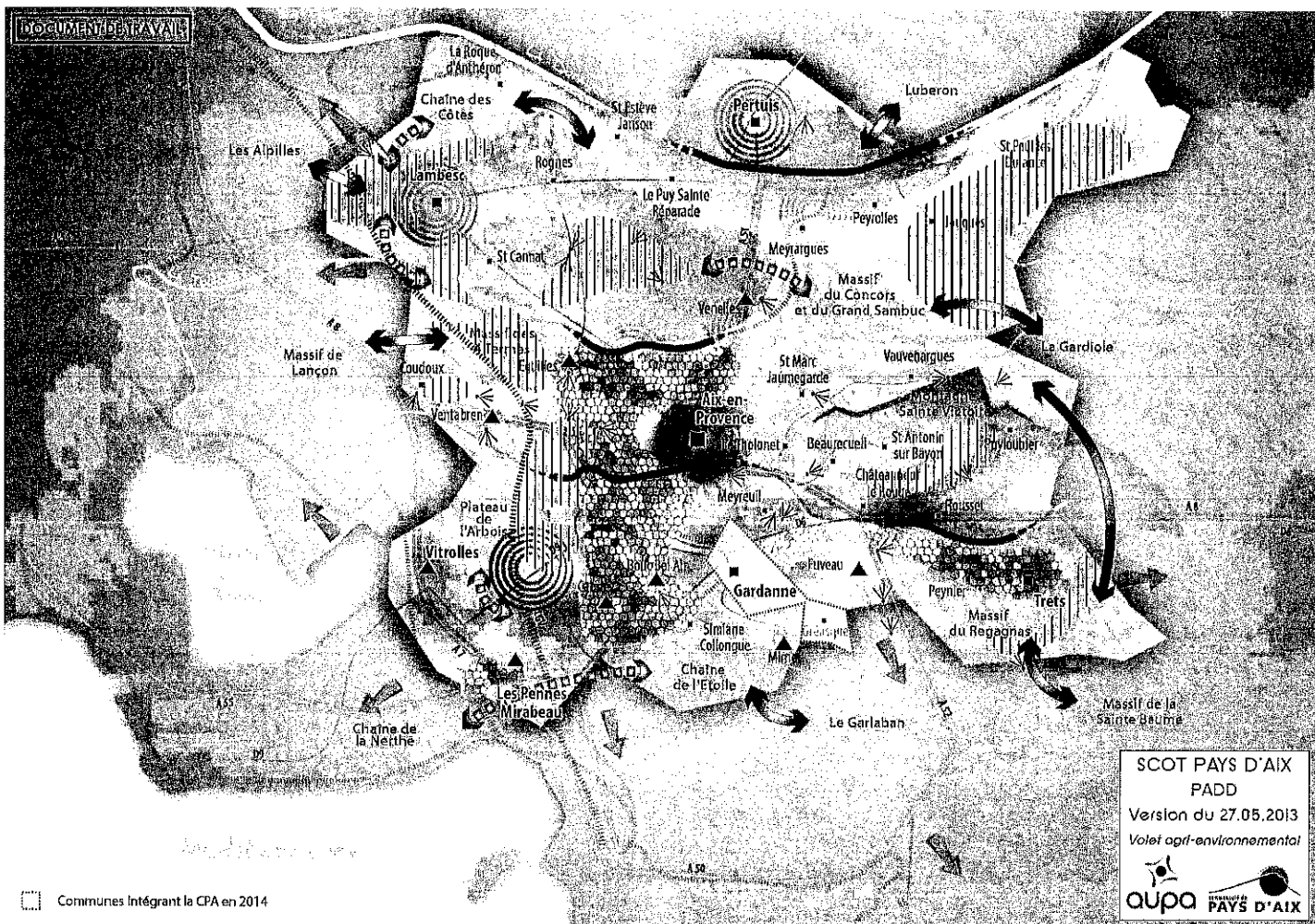
Assurer le bon fonctionnement de la trame verte et bleue du territoire

Les espaces naturels du Pays d'Aix participent au maintien des continuités naturelles et paysagères avec les territoires limitrophes. Ils contribuent ainsi fortement au maintien des équilibres écologiques à l'échelle du Grand Territoire, tout autant qu'ils jouent un rôle social et économique à prendre en compte.

L'objectif est avant tout d'assurer la préservation de la trame verte et bleue du Pays d'Aix. Elle se compose des principaux espaces renfermant une biodiversité remarquable: grands massifs boisés (Etoile, Sainte-Victoire...) et cours d'eau traversant le territoire (Arc, Durance, Cadière,...). La mise en réseau de ces espaces nécessite également d'être pérennisée en conservant certaines



"liaisons vertes" fondamentales, garantissant leur bon fonctionnement écologique (continuités écologiques).

Si l'enjeu environnemental représente une priorité, les espaces naturels doivent aussi répondre à des enjeux économiques et sociaux, lorsque la qualité de ces espaces le permet. Tout d'abord, leur vocation touristique et de loisirs doit être encouragée en complément de mesures destinées à maîtriser leur fréquentation. La gestion de ces espaces doit également favoriser la valorisation de la ressource forestière, autant pour répondre aux besoins en matériaux de construction, qu'à l'objectif de développement des énergies "vertes", affiché précédemment. Enfin, il s'agit également de promouvoir au sein de ces espaces, une agriculture économiquement viable, pouvant également jouer un rôle bénéfique sur le plan environnemental (biodiversité, prévention des risques).











Protéger et valoriser notre patrimoine culturel, agro-naturel et urbain



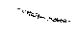

S'appuyer en priorité sur l'armature du développement

-  Affirmer les espaces et les pôles majeurs de développement
-  Promouvoir les pôles intermédiaires liés à des enjeux de déplacements et/ou de développement économique

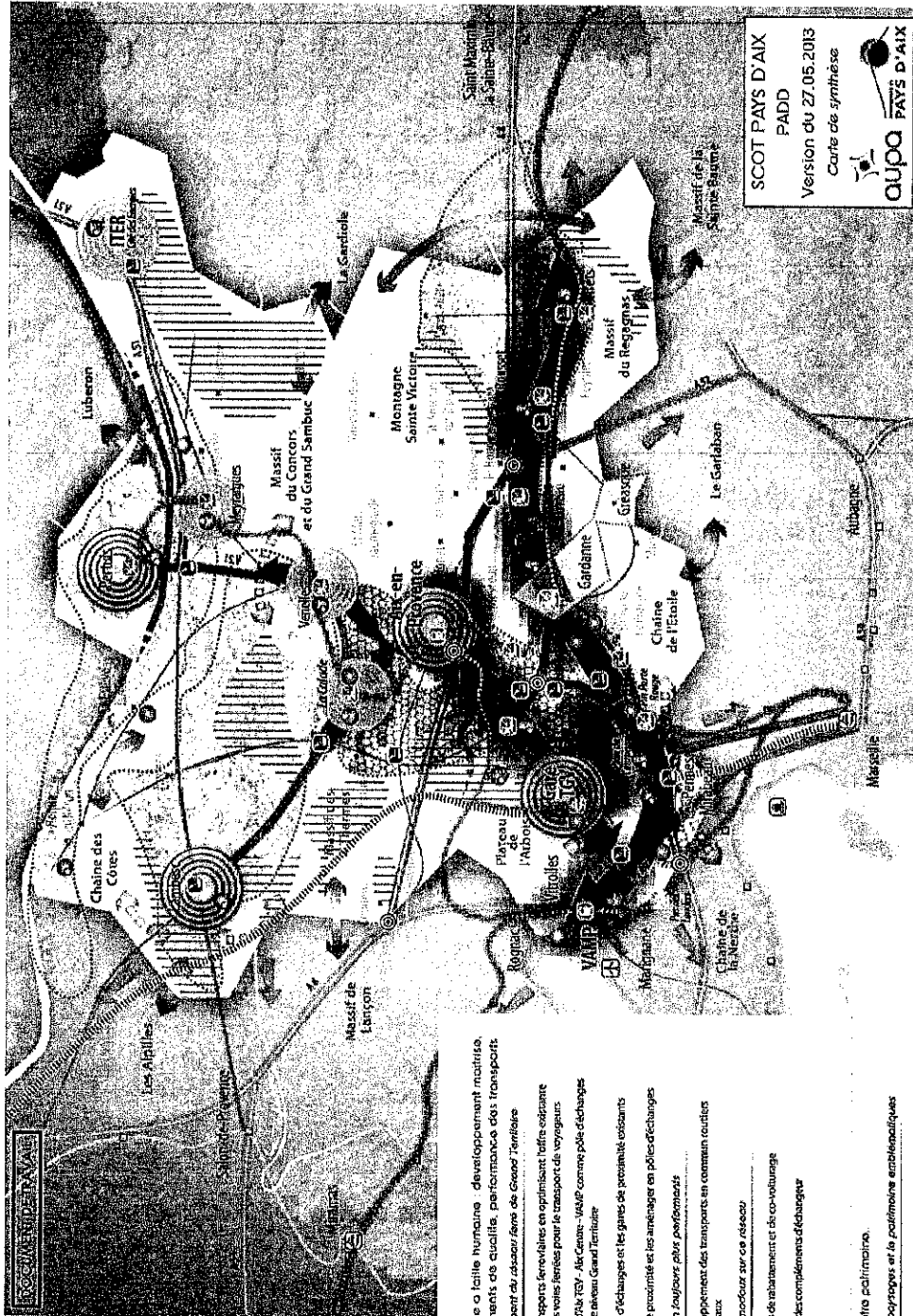
Préserver et valoriser les paysages et le patrimoine emblématiques

-  Préserver / valoriser la trame agro-naturelle et paysagère structurante
-  Protéger les coeurs de biodiversité (naturels et agricoles)
-  Zones agricoles participant à la gestion d'écosystème
-  Espaces agricoles de productions spécialisés : des paysages authentiques
-  Espaces agricoles périurbaines d'intérêt majeur pour leur valeur agronomique et leur rôle de coupure d'urbanisation
 -  Préserver les silhouettes et maintenir les espaces d'approches des centres anciens et les éléments marquants du paysage urbain
 -  Préserver les silhouettes et maintenir les espaces d'approches des villages perchés et les paysages urbains remarquables
Venelles ; Egulles ; Ventabren ; Vitrolles ; Les Pennes Mirabeau ; Cabriès ; Bouc-Dei-Air ; Fuveau ; Mimet
 -  Valoriser les points de vue remarquables et la mise en scène paysagère des éléments marquants du Pays d'Aix

Assurer le bon fonctionnement de la trame verte et bleue

-  Corridor terrestre fonctionnel
-  Corridor terrestre fragilisé
-  Principales continuités aquatiques
-  Principales continuités aquatiques altérées

Carte de synthèse du PADD



SCOT PAYS D'AIX
PADD
Version du 27.05.2013
Carte de synthèse
aupha
PAYS D'AIX

Le Projet de Développement

- Promouvoir un territoire à taille humaine, développement maîtrisé, équipements et logements de qualité, performance des transports
- Redessiner le développement du réseau ferroviaire de Grand Territoire
- Developper les transports ferroviaires en optimisant l'offre existante et en réaffectant des voies fermées pour le transport de voyageurs
- Confirmer les gares d'axe TER, Au Centre - Vauvray comme pôle d'échanges avec une desserte de niveau Grand Territoire
- Confirmer les pôles d'échanges et les gares de proximité existants
- Libérer les gares de proximité et les aménager en pôles d'échanges
- Des transports en commun toujours plus performants
- Organiser le développement des transports en commun routiers sur les axes principaux
- Favoriser les reports multimodaux sur ce réseau
- Aménager des parcs de stationnement et de co-voyage
- Créer ou aménager des compléments d'échangeur
- Protéger et valoriser notre patrimoine
- Préserver et valoriser les paysages et le patrimoine emblématiques
- Préserver / valoriser le patrimoine agricole et rural
- Protéger les zones de biodiversité (sauvage et agricole)
- Assurer le bon fonctionnement de la trame verte et bleue
- Corridor terrestre fonctionnel
- Corridor terrestre agile
- Principales continuités aquatiques
- Principales continuités aquatiques altérées

Le Projet de Développement

- Poursuivre notre mode de développement original
- excellence économique, performance agricole, attractivité commerciale
- S'appuyer au maximum sur l'initiative du développement local
- Affirmer les espaces et les pôles majeurs de développement
- Promouvoir les pôles intermédiaires liés à des enjeux de déplacement et/ou de développement économique
- Confirmer les pôles de développement de proximité
- Pôle amorce / Corniche du développement comme pôle de l'orientation économique
- Couloirs de développement économique
- Favoriser la requalification / revitalisation / recomposition des espaces d'activités en mutation
- Renforcer les espaces agricoles performants / innovateurs
- Organiser et accompagner les extensions des espaces d'activités existants
- Primes / APUR / des Espaces Grand Aix, Venelles, Parc d'activités d'Albi, Zonages de Développement
- Tram, Busway, Parc de Coopération, Le Parc, La Barre
- Consolidier les pôles de compétitivité existants (innovation et recherche)
- Albi - Venelles, Bordes, Mazaugues, Coteaux / Rive de la Barre
- Anticiper et accompagner les créations de nouveaux espaces d'activités
- Encourager le développement des pôles nouvelles de Venelles / Elong de Barre et du pôle de la Barre de Peyrolles
- Construire une agriculture performante
- Conservier l'hétérogénéité des grands espaces de productions spécialisés
- Intégrer les espaces agricoles pérennes / fonctionnels comme une composante essentielle des projets d'aménagement
- Favoriser les zones de productions agricoles à hautes valeurs environnementales

OBJET : Aménagement de l'espace - SCOT - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Communauté en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



17 JUIN 2013